



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER DES CARREAUX DU 14 OCTOBRE 2010

### PARTICIPANTS

Elus : Mme BOGHOSSIAN, M. MARSAC, Mme TECHTACH, M. KONATE, Mme MACEIRA, M. KECHIT, M. BAUER, M. PARASSOURAMANE, Mme EVERARD, Mme SERRANO-AGUAYO.

Habitants élus : M. CORNELY, Mme EPINETTE, M. MOMI, Mme SARI.

Habitants : M. et Mme AADDAJ, Mme ABOUQUIR, M. AUDIBERTI, M. BAHLOUL, M. BECVORT, M. BELMIR, M. BENARD, M. BOSTON, Mme CHOPY, M. CHORFI, M. CLEON, Mme COTTAIS, Mme DAILLÈRE, Mme DUBUS, Mme ENGSTER, Mme GAMBIN, Mme GARDON, M. GIRAUD, Mme JORET, M. KHESSAH, M. KOUME, Mme LAROCHE, Mme LE BOUFFANT, Mme LEBRETON, Mme MANTEY, M. MARECAR, M. SIDIBE, Mme YADUSONEYE et 4 habitants.

Personnel municipal : Mme SCHLAEPPI, M. SARTORI, Mme TROLLE, Mme GOUDOUR, M. ZOFOUN, M. GOLSE, Mme RONDREUX, Mme HARBI.

Extérieur : M. DESJARDINS, M. GADIOU, M. VALET.

\*\*\*\*\*

Mme BOGHOSSIAN présente les invités et les membres du Comité de Pilotage du Conseil de quartier ainsi que les fonctionnaires présents. Elle décline l'ordre du jour du Conseil de quartier et introduit le premier point en laissant la parole à Mme EPINETTE.

### Point Rentrée

Mme EPINETTE présente le point Rentrée, en indiquant que **la rentrée s'est bien passée cette année**, et dans de bonnes conditions, notamment pour les élèves de l'école Anatole France, dont les classes ont été transférées vers les écoles maternelles du quartier (impliquant également le transfert d'une classe de Grande Section de la maternelle Jean Jaurès vers l'école élémentaire Jean Jaurès).

**Ce transfert a été nécessaire afin de permettre la démolition de la maternelle Anatole France**, pour libérer un espace permettant la construction de futurs logements et la réalisation de la future rue Léopold Sédar Senghor.

Mme EPINETTE présente également les **effectifs scolaires des écoles pour la rentrée 2010** :

- école maternelle Jean Jaurès : 103 élèves pour 4 classes (fermeture d'une classe) ;
- école élémentaire Jean Jaurès : 221 élèves pour 9 classes ;

## Direction de la Rénovation Urbaine – Habitat – Vie des quartiers

- école maternelle Gérard Philipe : 170 élèves pour 8 classes (fermeture d'une classe) ;
- école élémentaire Gérard Philipe : 225 élèves pour 9 classes.

Mme BOGHOSSIAN clôt le point en rappelant les dates de travaux et d'ouverture des deux Groupes Scolaires du quartier, construits dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine des Carreaux :

- **Jean Jaurès** : fin prévisionnelle des travaux en février 2011 ;
- **Gérard Philipe** : début des travaux en octobre 2011 et fin prévisionnelle en 2013.

### Point ANRU

Mme BOGHOSSIAN introduit le Point ANRU en indiquant que suite à une présentation des travaux en cours et à venir sur le quartier, les participants seront invités à poser leurs questions à M. GADIOU, Directeur de l'Agence Val d'Oise Est d'OSICA.

### Les réhabilitations

M. ZOFOUN présente **l'état d'avancement des réhabilitations** et indique que 75% des logements de la première tranche de 469 logements ont été réhabilités, mais que toutes les levées de réserve n'ont pas été faites, et ne seront effectives qu'après la signature du quitus par les locataires. Les travaux en cours concernent ainsi principalement les logements de la rue Voltaire et n°17 de l'Allée Pierre Corneille.

Il rappelle ensuite les situations délicates de certains locataires (sur occupation, enfants en bas âge, logements encombrés, problèmes de santé, mobilité réduite, personnes âgées), qui sont recensées par le cabinet HER (chargé de l'accompagnement social des réhabilitations), qui tente d'apporter des solutions adaptées.

Il évoque également les problèmes rencontrés dans la réalisation des travaux (parties communes non nettoyées, rendez-vous avec des locataires pas toujours honorés par l'entreprise, problème de communication avec les ouvriers, rupture de stock de matériaux, différence de qualité des travaux selon les équipes intervenues).

Il souligne le fait que **lorsqu'un locataire rencontre un problème par rapport aux travaux effectués chez lui, il est impératif que celui-ci soit noté dans une fiche de liaison**, afin de garder une traçabilité des demandes et des interventions.

Les problèmes sont ensuite traités en réunion de chantier, ou, pour les cas les plus compliqués, en comité d'arbitrage.

Il présente également le travail mené par **l'Amicale des locataires, qui rencontre OSICA et l'entreprise tous les 15 jours**, et participe à une réunion avec la Ville et OSICA toutes les 6 semaines.

### Les résidentialisations

M. ZOFOUN présente ensuite **l'état d'avancement des résidentialisations** : sont concernés les immeubles des n°s 14,16 et 18 rue Lamartine et les n°s 2, 8-12 et 22-28 Allée P. Corneille.

## Direction de la Rénovation Urbaine – Habitat – Vie des quartiers

Il rappelle que ce sont des travaux en pieds d'immeuble permettant d'installer de nouveaux luminaires, des plantations et parfois de nouvelles aires de jeux, et que la résidentialisation marque la distinction entre l'espace public et l'espace privé.

☞ Mme GAMBIN demande ce que ça va changer et comment va être gérée la question des déchets.

M. ZOFOUN lui indique que la question des poubelles et de déchets est traitée dans le cadre de la résidentialisation, et que celle-ci doit permettre une plus grande appropriation de son lieu de vie.

Il complète en indiquant que **les travaux de résidentialisation de la tour du n°2 de l'Allée Corneille, qui se déroulent en ce moment, ont neutralisé des places de stationnement.** Les locataires ont été informés par courrier.

Cette situation est temporaire, car la résidentialisation doit justement permettre la réalisation de nouvelles places de stationnement.

### Les constructions neuves

M. GOLSE présente **la livraison des 24 premiers logements au sud du quartier.** Il indique que les emménagements commenceront fin octobre. Il indique également le calendrier prévisionnel des prochaines livraisons de logements neufs au sud du quartier :

- 23 logements en décembre 2010 ;
- 43 derniers logements (3 bâtiments) au printemps 2011.

M. GOLSE présente également la **mise en service courant octobre de la nouvelle rue Arthur Rimbaud**, qui reliera l'entrée du quartier à la rue Jean Racine, ainsi que la future réalisation de la rue Molière, qui reliera la rue Rimbaud à la rue Scribe.

A ce titre, Mme HARBI présente **l'accompagnement qui a été mis en place dans le cadre du changement d'adresse pour les locataires de la rue Lamartine.**

Courant octobre, au moment de la mise en service de la rue Rimbaud, les habitants des n<sup>os</sup> 14, 16 et 18 rue Lamartine deviennent habitants de la rue Arthur Rimbaud. Ce changement implique des démarches administratives pour chacune des familles concernées. Afin de limiter la gêne occasionnée, la Ville met tout en œuvre pour accompagner les habitants dans leurs démarches (collaboration avec les services de la Sous-préfecture et de la Poste, prise en charge des frais, accompagnement, etc...).

### Questions/réponses entre les locataires et M. Gadiou

M. GADIOU, se présente et remercie le Conseil de quartier pour son accueil. Il invite les participants à poser leurs questions.

### **Travaux de réhabilitation**

☞ M. CHORFI indique que des travaux ont été réalisés dans ses toilettes pour l'aménagement d'une douche, sans qu'il en soit informé. Il indique par ailleurs qu'un tuyau de gaz a été percé et qu'il y a des fuites d'eau.

☞ Mme ENGSTER demande s'il est normal que le plafond du locataire d'en dessous soit percé lorsqu'une douche est prévue à l'étage supérieur.

## Direction de la Rénovation Urbaine – Habitat – Vie des quartiers

☞ M. AUDIBERTI, évoque le fait qu'un nouvel évier plus bas a été installé pour de futurs locataires handicapés, mais qu'il est problématique pour les actuels locataires qui ne sont pas handicapés.

M. GADIOU indique que les travaux réalisés par les locataires doivent être réalisés en accord avec eux.

Il explique par ailleurs que la **tour du n°17 de l'Allée Pierre Corneille est la seule du quartier à être adaptable pour des aménagements nécessaires pour de futurs locataires handicapés**, et qu'OSICA a fait le choix d'anticiper ces travaux afin de ne pas ré-intervenir de manière trop conséquente de nouveau dans l'avenir.

Ainsi, les adaptations pour les personnes handicapées et à mobilité réduite impliquent la réalisation d'un siphon plus bas pour une meilleure évacuation de l'eau, et donc le perçage du plafond pour le locataire de l'étage inférieur.

Si des erreurs sont faites, ce n'est pas à l'entreprise de décider, c'est OSICA qui réglera les problèmes, notamment en comité d'arbitrage.

☞ M. KHESSAH demande pourquoi tous les locataires n'ont pas été relogés pour que ces travaux soient réalisés.

☞ M. BECVORT indique que tous les locataires n'ont pas reçu les carnets de réhabilitation et les fiches de liaison.

M. GADIOU indique que cette solution n'est pas possible.

Il précise par ailleurs que si le carnet n'a pas été distribué, une vérification va être réalisée et la situation va être rectifiée.

☞ M. AUDIBERTI indique que le Bureau d'accueil OSICA offre un mauvais accueil aux locataires et que seulement deux employés sont corrects avec les locataires.

M. GADIOU informe les participants que cela a été un choix de rester dans le quartier et à Villiers-le-Bel, et que le déménagement du Bureau d'accueil est prévu fin novembre au pied de la tour du n°17 Allée Corneille.

Il témoigne de la volonté de l'équipe de travailler au cœur du quartier, avec les habitants, et précise que les problèmes d'accueil seront gérés en interne.

☞ Un habitant évoque le fait que les locataires sont peu informés des travaux menés.

M. GADIOU est surpris des nombreuses rumeurs infondées qui circulent et évoque les réunions « Pieds d'immeuble », où peu de locataires sont présents. Il indique toutefois qu'un effort doit être fait pour améliorer la communication et se dit preneur de toutes solutions pour améliorer le dispositif mis en place.

☞ Mme EPINETTE évoque les réhabilitations de la rue Voltaire et notamment les fuites de gaz dans la cage d'escalier qui ont poussé les locataires à appeler 2 fois les pompiers. Ces fuites seraient apparemment dues aux travaux réalisés sur les façades.

M. GADIOU n'en a pas été informé et va procéder à la vérification de ce dysfonctionnement.

☞ M. SIDIBE, habitant au n°1 rue Perrault questionne M. GADIOU sur l'aide aux locataires à la mise en carton. Il indique qu'il en a fait la demande plusieurs fois, de même qu'il a demandé à M. BARRY s'il était possible d'obtenir une cave ou un logement supplémentaire pour stocker ses affaires (plusieurs étant vides dans l'immeuble). Il indique également que les

## Direction de la Rénovation Urbaine – Habitat – Vie des quartiers

délais des travaux n'ont pas été respectés. Et que les escaliers ne sont pas nettoyés par les ouvriers à la fin de la journée.

M. GADIOU informe que le cabinet HER a essayé de cerner les problématiques des locataires ayant des besoins spécifiques (personnes âgées, malades, enfants en bas âge) et que la majorité des locataires doivent effectuer eux-mêmes la mise en carton.

Concernant le nettoyage des parties communes, il rappelle que cela doit être effectué tous les soirs. Il se charge de le rappeler à l'entreprise.

Mme DAILLÈRE complète en indiquant qu'il y a une forte demande d'aide à la mise en carton, mais que la priorité est donnée aux personnes âgées et malades.

☞ M. SIDIBE demande s'il est prévu que les portes soient changées dans le cadre des réhabilitations, et Mme GARDON précise que l'entreprise Brézillon lui a indiqué que le changement de porte ne se ferait pas car le « directeur avait changé d'avis ».

M. GADIOU confirme que les portes doivent être changées et que ce n'est pas à Brézillon de décider des travaux qui doivent être effectués.

☞ Mme SERRANO-AGUAYO indique qu'elle a signé le quitus alors qu'il y avait toujours des imperfections dans les travaux, car Brézillon lui a indiqué que rien de plus ne serait fait. Elle demande si ces imperfections seront comptées à sa charge lors d'un état des lieux de sortie.

M. GADIOU rappelle que des millions d'euros sont investis dans ce projet, et que dès lors les travaux doivent être correctement réalisés.

Il indique également que certaines habitudes de vie des locataires peuvent provoquer des dégradations des travaux réalisés, mais qu'un accompagnement spécifique doit être prévu.

Pour les autres locataires, les malfaçons qui ne sont pas de leur fait ne seront pas prises en compte dans l'état des lieux de sortie.

☞ Mme DUBUS demande quand démarreront les travaux de réhabilitation de la 2<sup>ème</sup> tranche de logements et M. BECVORT demande si l'entreprise est connue et si ça sera Brézillon.

M. GADIOU indique que les prochaines réhabilitations démarreront fin 2011 et que le choix de l'entreprise est en cours (Brézillon n'y figurant pas).

*NB : les prochains logements réhabilités seront ceux les 377 logements dit de la « 3<sup>ème</sup> tranche » : 6 au 54 rue Scribe, 1 au 15 allée P. Corneille, 1 au 9 rue Michelet et 15 au 21 rue Michelet.*

*Les 356 logements de la « 2<sup>ème</sup> tranche » seront réhabilités mi/fin 2010 : 2 au 10 rue de Goussainville, 18 au 26 rue de Goussainville, 44 au 50 rue de Goussainville, 22 au 26 rue A. Varagne, 34 au 40 rue A. Varagne, 46 au 50 rue A. Varagne, 1 au 11 rue J. Racine, 19 au 25 rue J. Racine et 31 au 37 rue J. Racine.*

☞ M. CORNELLY indique que les casquettes réalisées au dessus des halls des tours de la rue Scribe ont été élargies et posent un problème de sécurité pour les locataires (possibilité de cambriolages). Il indique également que, du fait de la réfection de l'étanchéité de ces casquettes, l'eau stagne dans le coin opposé à l'avaloir.

M. GADIOU informe que la notion de risque de cambriolages doit être prise en compte et que des adaptations doivent être prévues.

Il rappelle enfin que l'ensemble des travaux n'a pas été encore réceptionnés et que des améliorations sont toujours envisageables.

## Ascenseurs

☞ M. BECVORT intervient sur la question des ascenseurs du n°17 Allée Corneille. Des rumeurs circulent sur le fait que les deux ascenseurs actuels de la tour vont laisser la place à un seul ascenseur, et que les travaux nécessaires vont engendrer leur immobilisation pendant 4 à 6 mois.

Il souhaiterait avoir des précisions quant à cette situation et aux solutions prévues, notamment la mise en place d'un ascenseur extérieur.

Il demande également si selon la réglementation le n°17 Allée Corneille ne serait pas un immeuble de grande hauteur et si un seul ascenseur est donc suffisant.

☞ M. AUDIBERTI rappelle que M. GADIOU avait garanti qu'il y aurait toujours un ascenseur en service durant les travaux.

M. GADIOU informe qu'il a reçu la pétition signée par une quarantaine de locataires et qu'il comprend leurs inquiétudes.

Toutefois, il précise que rien n'a été décidé et que le projet de l'ascenseur n'a pas encore abouti. La réflexion est en cours, ce qui explique qu'aucune communication n'a été faite là-dessus.

Les 2 ascenseurs de la tour pourraient disparaître pour laisser la place à une plus grande cage d'ascenseur. Cette solution est techniquement envisageable dans la mesure où les deux ascenseurs disposent d'une gaine commune.

Toutefois se pose la question de savoir si cette solution est la plus judicieuse par rapport aux habitudes des locataires. La réflexion se finalise donc et M. GADIOU assure que les locataires bénéficieront toujours de la qualité de service actuelle.

Il ne peut donc donner une réponse ce soir, mais s'engage à ce qu'il y ait toujours un ascenseur durant les travaux.

Il indique enfin que le n°17 Allée Corneille n'est pas un immeuble de grande hauteur et qu'un seul ascenseur est donc suffisant.

☞ Mme COTTAIS questionne sur les ascenseurs des tours de la rue Scribe, et plus particulièrement sur celui du n°9 rue Scribe, qui est souvent en panne.

M. GADIOU rappelle qu'OSICA possède 40 ascenseurs sur son patrimoine de Villiers-le-Bel, et qu'une partie étant abîmée, le bailleur s'est engagé dans une démarche d'amélioration, voire de remplacement des appareils. Ainsi en 2011 une partie des ascenseurs sera remise à neuf.

## Relogements et loyers des nouvelles constructions

☞ Un habitant résidant dans les logements des n°s 2 au 12 rue Lamartine pose la question du relogement et indique que les locataires sont en attente depuis 4 ans. Il demande également si les loyers resteront inchangés dans les logements neufs.

M. GADIOU indique que le processus de relogement démarrera début 2011 pour les logements de la rue Lamartine voués à la démolition.

Concernant les logements neufs, M. GADIOU rappelle que selon la réglementation, le **prix au m<sup>2</sup> doit rester identique dans le cadre du relogement**. Toutefois, étant donné que les nouveaux logements sont plus grands, les loyers sont de fait plus élevés.

Il précise toutefois qu'OSICA veille à ce que le reste à charge (c'est-à-dire le loyer et les charges moins l'aide au logement – APL), reste le même.

## Direction de la Rénovation Urbaine – Habitat – Vie des quartiers

☞ Mme DAILLÈRE demande si le principe d'appliquer le même prix au m<sup>2</sup> ne s'applique qu'aux Carreaux.

M. GADIOU répond que cette règle ne s'applique effectivement que sur le périmètre des Carreaux et pour les personnes relogées. Il rappelle ainsi que les logements de la résidence Sémard livrés au printemps 2009 n'en ont pas bénéficié.

### Accueil et assistance téléphonique

☞ Mme DAILLÈRE se questionne sur le suivi des travaux durant le week-end : l'assistance téléphonique d'OSICA n'est pas réactive. Il faudrait revoir le principe selon elle.

Elle cite l'exemple du week-end du 9 et 10 octobre dernier, durant lequel les habitants du °17 Allée Corneille ont été privés de télévision, alors qu'OSICA Assistance avait été prévenu dès le vendredi à 14h.

Elle évoque également le problème de la fuite de gaz qui a amené les locataires à appeler les pompiers.

M. GADIOU indique qu'OSICA a fait le choix d'une assistance téléphonique 24h/24, qui permet de mobiliser 125 entreprises pour traiter les problèmes urgents, ce qui l'est moins pouvant être traité le lundi matin.

Il n'a pas été informé de ce problème de télévision.

☞ Mme GAMBIN évoque l'assistance OSITEL, en indiquant que les messages ne sont pas toujours transmis, et demande pourquoi les interlocuteurs sont à Montpellier.

M. GADIOU indique que cela a été un choix du Groupe SNI (auquel appartient OSICA) de procéder à la mise en place d'un standard pour enregistrer tous les appels et en garder une trace.

Les équipes concernées par les demandes sont directement informées sur leurs postes informatiques et doivent être réactives afin de répondre aux demandes des locataires.

### Stationnement

☞ Mme LAROCHE évoque les nouveaux locaux du SJT qui sont construits sur un ancien parking de la rue Jean Racine, et pose la question du stationnement dans la mesure où moins de places sont disponibles et où il va y avoir un apport de véhicules avec l'ouverture du centre de formation.

Mme BOGHOSSIAN indique qu'un parking va être construit à la place de l'ancienne pharmacie, devant le futur SJT, et M. GOLSE précise que le quartier disposera de plus de places de stationnement de manière globale.

M. MARSAC complète en indiquant que des tensions en matière de stationnement sont à prévoir dans les mois à venir et que même s'il y aura plus de places à l'issue du projet (notamment avec les places construites dans les nouveaux logements), il y aura des problématiques en pieds d'immeubles, car les foyers disposent de plusieurs voitures.

Concernant le SJT, il rappelle que la Ville a fait le choix d'offrir au centre de formation de meilleures conditions de travail, notamment plus près de la gare.

M. GADIOU évoque la Gestion Urbaine de Proximité, démarche mise en place dans le cadre de la rénovation urbaine, qui permet notamment d'optimiser le repérage des véhicules ventouses ou épaves.

☞ Mme COTTAIS demande à qui il faut s'adresser : à la Police Municipale ou Nationale ?

Mme BOGHOSSIAN indique que depuis quelques années, **la Police Nationale est chargée de retirer les véhicules gênants sur les espaces privatifs** (notamment les parkings appartenant à OSICA aux Carreaux), et ce à la demande du propriétaire. Aux Carreaux, le plus simple est donc de prévenir le bailleur.

**Sur les espaces publics, c'est à la Police Municipale de procéder à l'enlèvement des véhicules gênants.**

M. GADIOU présente ainsi la procédure OSICA si un véhicule épave leur est signalé : une enveloppe est envoyée en recommandée à la Police Nationale qui envoie un courrier au propriétaire du véhicule, qui a un délai de 8 jours pour réagir. Passé ce délai, il est procédé à l'enlèvement du véhicule.

M. GADIOU s'excuse de devoir quitter le Conseil de quartier, et Mme BOGHOSSIAN invite les participants à passer au point suivant.

### Point Sécurité

Mme BOGHOSSIAN introduit le Point Sécurité, en rappelant les récents évènements sur le quartier et sur la Ville depuis la rentrée et laisse la parole à M. MOMI.

Celui-ci présente la **soirée du 24 Septembre, organisée par les Maisons de quartier B. Vian et C. Claudel**, en lien avec le Collectif du 29 Juin, pour permettre aux habitants de se réunir et de s'exprimer sur les récents évènements sur le quartier.

Il indique également que, suite au **constat fait que les « papas » étaient peu présents** (à cause des horaires de travail, etc...), il a essayé de les réunir pour les mobiliser, afin qu'ils soient repérés dans la rue, et que cela incite les jeunes à faire moins de bêtises. Mais il a éprouvé des difficultés et rencontré des réticences de la part de certains qui jugent que ces questions relèvent « des politiques ».

Il invite les pères présents à se mobiliser pour faire de la médiation car les habitants sont les premiers concernés par ces problèmes, les politiques viendront les appuyer.

Mme LAROCHE regrette qu'il n'y ait pas eu de jeunes durant la marche organisée le 9 octobre dernier par le Collectif du 29 Juin (collectif réunissant les associations Parents à l'Unisson, ACTA - Compagnie Agnès Desfosses, Dialogue de Femmes, l'Amicale des Femmes Africaines et composé d'habitants et de professionnels de la ville pour enrayer toutes les formes de violences).

☞ M. CLEON pose la question de la vidéosurveillance. Est-elle prévue à Villiers-le-Bel ?

M. MARSAC indique que la **vidéosurveillance est un engagement du Conseil Municipal qui sera tenu, mais ce système ne sera pas mis en place dans toutes les rues.**

Le Maire travaille actuellement avec les collectivités de la Communauté d'Agglomération Val de France (Sarcelle, Garges-lès-Gonesse et Arnouville) : un plan a été arrêté et l'installation des caméras bénéficiera d'une subvention de l'Etat.

Toutefois, concernant le fonctionnement du dispositif, c'est-à-dire ce qui sera mis en place comme moyens humains pour suivre cette vidéosurveillance, la question reste posée, car il n'y a pas de subvention et cela coûte très cher.

## Direction de la Rénovation Urbaine – Habitat – Vie des quartiers

M. MARSAC rappelle également que le rôle de la vidéosurveillance est souvent surestimé. Il informe ainsi que la Cour Régionale des Comptes a réalisé une étude sur le dispositif mis en place à Lyon, qui a révélé que la différence dans le nombre d'actes de délinquance entre les secteurs surveillés et les secteurs non surveillés ne s'élevait qu'à 2%.

☞ Mme LAROCHE demande pourquoi alors mener ce projet si cela coûte cher et que ça n'apporte rien ?

M. MARSAC indique qu'il faut considérer la vidéosurveillance comme un complément à toutes les actions mises par ailleurs en place.

Il prend ainsi pour exemple la Ville de Cergy, où ce dispositif a permis de faire baisser la délinquance autour de la gare, mais a provoqué son déplacement ailleurs. Il évoque également la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency, pour qui la vidéosurveillance permet également de repérer d'autres dysfonctionnements (problèmes sur voirie notamment).

☞ M. BAUER rappelle que la question sur les effectifs du Commissariat de Villiers-le-Bel n'avait pas trouvé de réponse lors de la soirée du 24 septembre et indique que le chiffre de 7 lui aurait été communiqué, alors que 70 agents avaient été prévus lors de la construction de l'équipement. Il interroge de nouveau M. DESJARDINS.

M. DESJARDINS (Délégué à la Cohésion Sociale Police et Population) rappelle que **le Commissariat de Villiers-le-Bel dépend du Commissariat de Sarcelles qui lui attribue les effectifs nécessaires, qui s'élèvent effectivement à une dizaine de personnes.**

Il indique toutefois que les policiers de Sarcelles interviennent en renfort à Villiers-le-Bel, lorsque cela est nécessaire. Il indique également les services rattachés au Commissariat de Sarcelles intervenant à Villiers-le-Bel :

- les **BST** (Brigade Spécialisée de Territoire – nouvelle dénomination des UTEQ, Unité Territoriale de Quartier) de 17h à 1h du matin ;
- la **BAC** (Brigade Anti Criminalité) ;
- les **services départementaux de nuit.**

☞ Mme GAMBIN indique que lorsque la Police est appelée, on lui répond que le Maire a demandé de ne pas intervenir.

M. DESJARDINS répond que cela est faux, et que le seul ordre que doivent appliquer les policiers est le code pénal, qui les oblige à constater les effractions communiquées par les habitants.

☞ Mme GARDON pose également la question de l'intervention de la Police Municipale et indique qu'elle a été victime d'une agression devant le collègue Léon Blum.

M. DESJARDINS répond que la seule différence vient du fait que la Police Municipale est un service de la Ville, payé par la Municipalité, mais qu'il intervient également d'après le code pénal.

De manière générale, il indique également que l'enquête concernant le meurtre est toujours en cours et qu'un appel à témoins a été déposé dans les boîtes aux lettres.

Il rappelle que les dépositions peuvent être anonymes, comme le prévoit la loi. Il invite les participants à se renseigner sur le site [www.legifrance.fr](http://www.legifrance.fr) ou à le contacter. Il est joignable au **06.32.35.39.40** ou par mail : [sp95-deleguecohesion-zacvillierslebel@interieur.gouv.fr](mailto:sp95-deleguecohesion-zacvillierslebel@interieur.gouv.fr).

*NB : le point « Initiatives du Conseil de quartier » prévu à l'ordre du jour n'a pas été abordé.*

**Projet Médiaterre**

## Direction de la Rénovation Urbaine – Habitat – Vie des quartiers

Mme BOGHOSSIAN rappelle aux participants le projet Médiaterre mené aux Carreaux entre novembre 2009 et mai 2010, en présentant le travail mené par les 8 jeunes volontaires d'Unis Cité effectuant leur service civique.

Ces 8 jeunes valdoisiens âgés de 18 à 25 ans ont ainsi été présents aux Carreaux afin de sensibiliser et d'accompagner les habitants aux questions environnementales, au travers d'actes concrets et facilement réalisables au quotidien, les éco-gestes.

**15 beauvillésois ont ainsi été régulièrement accompagnés** par les volontaires, qui ont également réalisé **un appartement pédagogique** présentant de manière concrète, ludique et pédagogique les éco-gestes facilement réalisables au quotidien.

Mme HARBI indique qu'une nouvelle équipe de volontaires sera présente dans les quartiers des Carreaux et du DLM/Cerisaie dès le 17 novembre 2010 afin de poursuivre le projet, et qu'ils seront facilement repérables grâce à leurs tenues orange (couleur de l'association Unis Cité).

### Questions diverses

Mme BOGHOSSIAN s'assure qu'il n'y a pas d'autres questions que les participants souhaitent poser, les remercie et clôture le Conseil de Quartier.